

Chant national composé par M. Elzéar Labelle, à l'occasion de la grande démonstration du 24 juin 1874, à Montréal

(AIR: Te souviens-tu, disait un capitaine.)

Nobles enfants d'une cause sacrée,
Vous qui vivez au rivage lointain,
En ce beau jour de la patrie aimée
De vos amis venez presser la main.
Sous les drapeaux que nos illustres pères,
Avec fierté faisaient craindre jadis,
Que sur ce sol les races étrangères
Trouvent toujours les Canadiens unis ! } bis.

Environnés par l'orgueil et la haine,
Notre avenir est sombre et menaçant.
Pour arrêter le flot qui nous entraîne,
Il faut lutter contre le conquérant,
A son envie opposant le courage,
De votre honneur faisons subir les lois ;
Ne perdons pas le plus cher héritage } bis.
De nos aïeux, ces héros d'autrefois.

Revenez donc au sein de la patrie,
Apportez-nous le secours de vos bras !
Et que, bientôt, cette union bénie
Nous rende forts à l'heure des combats.
Toujours présents et fermes sur la place
Où nous devons soutenir notre rang,
Ne laissons pas s'éteindre notre race,
Frères ! montrons qu'il nous reste du sang ! } bis.

E. LABELLE.

Procès des patriotes de 1837-38

DEVANT LA COUR MARTIALE A MONTREAL

PREMIER PROCÈS.—28 NOVEMBRE 1838

Joseph Narcisse Cardinal, notaire public, de Chateauguay :—Exécuté le 21 déc. 1838.

Joseph Duquet, clerc notaire, de Chateauguay, âgé de 21 ans :—Exécuté le 21 déc. 1838.

Jean-Ls Thibert, cultivateur, de Chateauguay :—Exilé.

François-Maurice Lepailleur, huissier, de Chateauguay :—Condamné à mort. Exilé.

Joseph L'Ecuyer, cultivateur, de Chateauguay :—Exilé.

Jean-Marie Thibert, cultivateur, de Chateauguay :—Condamné à mort. Exilé.

Léandre Ducharme, commis-marchand, de Chateauguay :—Exilé.

Joseph Guimon, cultivateur, de Chateauguay :—Exilé.

Louis Guérin dit Dusault, commerçant, de Chateauguay :—Exilé.

Antoine Côté, charpentier, de Chateauguay :—Exilé.

Louis Lesiège dit Laviolette, cordonnier, de Chateauguay :—Déchargé.

Edouard Thérien, forgeron, de Chateauguay :—Déchargé.

2ÈME PROCÈS.—18 DÉCEMBRE 1838

Charles Huot, N. P., de Napierville, né à Québec :—Exilé.

3ÈME PROCÈS.—25 DÉCEMBRE 1838

Théophile Decoigne, N. P., de Napierville :—Exécuté le 18 janvier 1839.

Joseph Paré, cultivateur, de Napierville :—Exilé.

Hector Morin, père, capitaine de bateau à vapeur, de Napierville :—Exilé.

Achille Morin, fils du capitaine, marchand, de Napierville :—Exilé.

David Leblanc, cultivateur, de St-Cyprien :—Exilé.

Hubert Leblanc, cultivateur, de Saint-Cyprien :—Exilé.

Joseph Hébert, cultivateur, de St-Cyprien :—Exilé.

Guillaume L'évêque, étudiant en droit, fils de l'ancien protonotaire de Montréal :—Exilé.

Frs Trépanier, jeune homme de 18 ans, de St-Cyprien :—Exilé.

Jean-Bte Dauzois, cultivateur, de St-Valentin :—Libéré.

Louis Lemelin, cultivateur de St-Valentin :—Libéré.

4ÈME PROCÈS.—4 JANVIER 1839

Joseph Robert, cultivateur, de La Tortu, paroisse de St-Philippe :—Exécuté le 18 janvier 1839.

Ambroise Sanguinet, bourgeois, de La Tortu :—Exécuté le 18 janvier 1839.

Charles Sanguinet, bourgeois, de La Tortu :—Exécuté le 18 janvier 1839.

Frs-X. Amelin, cultivateur, de La Tortu :—Exécuté le 18 janvier 1839.

Joseph Longtin, cultivateur, de La Tortu :—Sentence de mort. Pardonné.

Pascal Pinsonneault, cultivateur, de La Tortu :—Sentence de mort. Exilé.

Théophile Robert, cultivateur, de La Tortu :—Sentence de mort. Exilé.

Jacques Robert, cultivateur, de La Tortu :—Libéré.

Jacques Longtin, cultivateur de La Tortu :—Libéré.

5ÈME PROCÈS.—11 JANVIER 1839

Frs-X. Prieur, marchand, de St-Timothé :—Sentence de mort. Exilé.

Gabriel Chèvrefils, cultivateur, de Sainte-Martine :—Sentence de mort. Exilé et mort en exil.

Joseph Dumouchelle, cultivateur, de Ste-Martine :—Sentence de mort. Exilé.

Louis Dumouchelle, aubergiste, de Ste-Martine :—Sentence de mort. Exilé et mort en exil.

Jacques Goyette, cultivateur, de Beauharnois :—Sentence de mort. Exilé.

Jean-Bte Rochon, voiturier, de Beauharnois :—Sentence de mort. Exilé.

J.-Bte Brien, médecin, de Ste-Martine :—Sentence de mort. Expatrié.

Joseph Wathier dit Lanois, marchand, des Cascades, paroisses des Cèdres :—Pardonné.

Chevalier DeLorimier, N. P., de Montréal :—Exécuté le 16 février 1839.

Jean Laberge, cultivateur, de Ste-Martine :—Sentence de mort. Exilé.

Frs-X. Touchette, forgeron, de Ste-Martine :—Sentence de mort. Exilé.

6ÈME PROCÈS.—22 JANVIER 1839

Charles Hindelang, Français :—Exécuté le 15 février 1839.

7ÈME PROCÈS.—26 JANVIER 1839

Rémi Narbonne, instituteur :—Exécuté le 15 février 1839.

Amable Daunais, cultivateur, de Lacadie :—Exécuté le 15 février 1839.

Constant Bousquet, de Lacadie :—Acquitté.

Pierre Lavoie, cultivateur, St-Cyprien :—Exilé.

A. Doray :—Acquitté.

François Nicolas, instituteur, de Lacadie :—Exécuté le 15 février 1839.

Antoine Coupal dit Lareine, cultivateur, de Lacadie :—Exilé.

Théodore Béchar, cultivateur, de Lacadie :—Exilé.

François Camyré, marchand, de St-Constant :—Pardonné.

Frs Bigonnesse dit Beaucaire, cultivateur, de St-Cyprien :—Exilé.

Jos. Marceau dit Petit Jacques, cultivateur, de Lacadie :—Exilé et resté en exil jusqu'à ce jour.

8ÈME PROCÈS.—8 FÉVRIER 1839

James Perrigo, médecin, de Ste-Martine :—Pardonné.

Louis Turcot, cultivateur, de Ste-Martine :—Exilé.

Jean-M. Lefebvre, " " :—Pardonné.

Godfroi Chaloup :—Pardonné.

Désiré Bourbonnais, forgeron, de Beauharnois :—Exilé.

Michel Longtin, cultivateur, de Beauharnois :—Pardonné.

Chs Roy dit Lapensée, cultivateur, de Beauharnois :—Pardonné.

Frs-X. Prévost, aubergiste, de Beauharnois :—Exilé.

Isidore Tremblay, cultivateur, de Ste-Martine :—Pardonné.

André Papineau dit Montigny, forgeron, de Beauharnois :—Exilé.

David Gagnon, charpentier, de St-Timothé :—Exilé.

Charles Rapin, commerçant, de St-Timothé :—Pardonné.

9ÈME PROCÈS.—22 FÉVRIER 1839

Jean-Bte Bousquet, meunier, de Saint-Césaire :—Exilé.

Frs-X. Guertin, cultivateur, de Saint-Césaire :—Exilé.

Louis Bourdon, commis-marchand, de St-Césaire, né à Montréal :—Exilé.

10ÈME PROCÈS.—26 FÉVRIER 1839

Chs-Guillaume Bouc, bourgeois, de Terrebonne :—Exilé.

Léon Leclair, bourgeois, de Terrebonne :—Pardonné.

Paul Gravel, bourgeois, de Terrebonne :—Pardonné.

Antoine Roussin, bourgeois, de Terrebonne :—Pardonné.

Frs St-Louis, bourgeois, de Terrebonne :—Pardonné.

Edouard - Pascal Rochon, voiturier, de Terrebonne :—Exilé.

11ÈME PROCÈS.—12 MARS 1839

François Surprenant, de St-Edouard :—Pardonné.

Thomas Surprenant, de St-Edouard :—Pardonné.

Hypolite Lanctôt, notaire, de Laprairie :—Exilé.

Etienné Langlois, de Lacadie :—Exilé.

Etienné Languedoc, garçon, de La Tortu :—Exilé.

David Demers, de St-Cyprien :—Pardonné.

René Pinsonneault, cultivateur, St-Philippe :—Exilé.

Jacques-David Hébert, cultivateur, de St-Cyprien :—Exilé.

Louis Desfayettes, cultivateur, de St-Cyprien :—Exilé.

Louis Pinsonneault, cultivateur de Saint-Michel-Archange :—Exilé.

Benoni Verdon :—Pardonné.

12ÈME PROCÈS.—19 MARS 1839

Moïse Longtin, de La Tortu :—Exilé.

Chs Mondats, de La Tortu :—Pardonné.

Clovis Patenaude, de La Tortu :—Pardonné.

13ÈME PROCÈS.—26 MARS 1839

Dr Samuel Newcomb, de Chateauguay :—Exilé.

Moïse Dalton, cultivateur, de Chateauguay :—Pardonné.

Frs Vallé, cultivateur, de Ste-Martine :—Pardonné.

Charles Langevin, cultivateur, de Sainte-Martine :—Exilé.

Constant Bisson, forgeron, de Sainte-Martine :—Exilé.

Joseph Goyette, garçon, de Beauharnois :—Exilé.

Jérémie Rochon, voiturier, natif de Terrebonne :—Exilé.

Louis Huneau, notaire, de Beauharnois :—Pardonné.

Edouard Tremblay, cultivateur, de Beauharnois :—Pardonné.

Philippe Tremblay, cultivateur, de Beauharnois :—Pardonné.

Basile Roy, cultivateur, de Beauharnois :—Exilé.

Joseph Roy, garçon, de Beauharnois :—Exilé.

Jos-Louis Roy, cultivateur, de Beauharnois :—Exilé.

Louis Julien, cultivateur, de St-Timothé :—Pardonné.

Joseph Cousineau, cultivateur, de St-Timothé :—Pardonné.

François Dion, cultivateur, de St-Timothé :—Pardonné.

Antoine Charbonneau, cultivateur, de St-Timothé :—Pardonné.

Jean-Bte Trudelle, cultivateur, de Chateauguay :—Exilé.

Michel Alaïre, boulanger, de Beauharnois :—Exilé.

14ÈME ET DERNIER PROCÈS.—10 AVRIL 1839

Benjamin Mott, Américain, de Corbeau, E.-U. :—Exilé.

M. J.-A. Poisson, d'Arthabaskaville, doit publier à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste un volume de poésies, intitulé : *Chants canadiens*. Ces pièces seront toutes appropriées à la circonstance, ainsi il y aura un chant dédié aux compatriotes des États-Unis, un aux autres Français de notre ancienne mère-patrie, etc.

La presse catholique de France ne cesse depuis deux semaines de faire l'éloge de Mgr Pie, évêque de Poitiers, et cardinal depuis un an. Il était considéré par un grand nombre de prêtres et d'hommes éminents comme le premier évêque de France.

Il était né, dit un écrivain français, aux portes de Chartres, en 1815. La famille de La Rochejaquelein facilita son éducation, et de bonne heure il témoigna d'une vivacité d'intelligence qui fit augurer brillamment de son avenir. A trente ans, il était vicaire général et remplissait le diocèse du bruit de ses succès. Peu après, M. de Falloux, ministre lui-même à trente-six ans, et en quête d'hommes de valeur, appela du même coup à l'épiscopat l'abbé Dupanloup et l'abbé Pie, destinés à illustrer tous deux leur siège d'une façon différente, mais avec un éclat incontesté.

Sous l'Empire, il combattit avec énergie la politique funeste qui sacrifiait à la fois en Italie les intérêts de la Papauté et ceux de la France, et l'on se souvient encore du retentissement qu'obtint le mandement fameux où il comparait Napoléon III à Ponce-Pilate se lavant les mains du mal qu'il laissait accomplir. L'œuvre épiscopale fut déferée au conseil d'Etat qui prononça l'abus ; mais le prélat garda son attitude hostile, et l'Empire, inquiet de l'influence que pouvait exercer autour de lui un pareil adversaire, lui envoya pour préfet M. Levert, le député d'aujourd'hui, avec la mission toute spéciale de le combattre.

Vers la fin du régime, cependant, l'évêque parut mettre une sourdine à son opposition, et l'on prétendit même alors qu'il avait franchi le seuil des Tuileries.

Au Concile de 1870, il se rangea parmi les partisans les plus résolus de l'infaillibilité personnelle du Pape, et Pie IX, qui ressentait pour lui une préférence toute particulière, le fit nommer membre des commissions chargées de préparer les solutions les plus délicates.

Le *Figaro* fait une visite au château d'Eu, demeure du comte de Paris. L'on sait que le fils qui vient de naître au chef de la maison d'Orléans a reçu le surnom de Jacques. Voici à quel propos :

Le nouveau prince, qui est un enfant superbe et plein de vie, a reçu le prénom de Jacques, arrêté de longue date dans les préférences paternelles. Ce n'est point en souvenir des rois d'Ecosse, d'Angleterre ou d'Aragon que ce nom a été choisi, mais en mémoire des plus vaillants princes de la maison de France — Jacques de Bourbon, comte de la Marche, connétable, et surnommé en son temps, la Fleur des Chevaliers. Blessé grièvement à la bataille de Crécy, en arrachant le roi Philippe des mains des Anglais, il fut de nouveau percé de coups à la bataille de Poitiers en couvrant de son corps le roi Jean, et, emmené captif à la Tour de Londres, il n'en revint, quelques années plus tard, que pour se faire tuer intrépidement, avec son fils, dans un combat inégal contre les bandes qui désolaient alors le royaume.

Le portrait du héros est au château d'Eu. Il décore le haut du grand escalier, où sans doute sa martiale figure aura plus d'une fois frappé les regards du comte de Paris enfant, et déterminé dans son esprit l'admiration sympathique qui fait revivre aujourd'hui sur le berceau d'un fils de France une des plus héroïques légendes militaires de notre histoire.

Le même journal termine par le portrait du frère aîné du nouveau prince :

Le petit duc d'Orléans, qui n'aura pas de sitôt le prince Jacques pour compagnon d'études, semble vouloir au moins lui préparer de brillants exemples. Il vient d'atteindre sa onzième année, et déjà il donne en tout les témoignages de la pénétration la plus vive et de l'intelligence la plus remarquable. C'est une nature ardente, fière, pleine de feu et de mouvement, qui attache et passionne ceux qui l'entourent.

Elle se sent toute Rajeunie.

Ma mère était affligée depuis longtemps de la Neuralgie et d'un mal général dans tout le système, mal de tête, prostration nerveuse, et presque incapable de travailler. Ni médecin ni médecine ne lui pouvaient faire du bien. Il y a trois mois elle commença à faire usage du Hop Bitters, qui produisit sur elle un tel effet salutaire qu'elle se sent toute rajeunie, quoiqu'elle soit âgée de plus de 70 ans. Nous croyons qu'on ne peut employer d'autres remèdes plus efficaces dans les familles.—Une Dame de Providence, R. I.

Le Remède du Père Mathieu

Généril l'intempérance d'une manière prompte et radicale en faisant disparaître complètement chez les victimes de cette funeste passion le désir de boire des liqueurs alcooliques. Cette préparation est tout à la fois un abri-fuge, un tonique et un altérant ; elle chasse la fièvre qui consume l'intempérant et lui fait éprouver le désir modéré de boire ; elle rend la vigne à l'estomac et au foie qu'une existence désordonnée paralyse presque toujours, et fortifie en même temps le système nerveux. — Le lendemain d'une orgie, une seule cuillerée à thé de cette préparation fera disparaître toute dépression mentale et physique, et elle guérira aussi toutes sortes de fièvres, la dyspepsie et la torpeur du foie, même lorsque ces maladies proviennent de toute autre cause que l'intempérance. Une brochure donnant de plus amples détails sera expédiée gratuitement sur demande. Prix : \$1 la bouteille. En vente chez tous les pharmaciens. Seul agent pour le Canada, S. LACHANCE, Pharmacien, 646, rue Ste-Catherine, Montréal.